3. — Sur la situation en Pologne

L'activité terroriste et pogromiste des bandes souterraines polonaises, et les manifestations diverses témoignant d'un courant d'opposition sérieux des masses contre la politique stalinienne, posent au prolétariat polonais la tâche de se délimiter à la fois du régime de Biérut et des représentants politiques des classes réactionnaires.

Le parti de Mickolajczk, parti d'opposition « légal », imposé au gouvernement stalinien par la pression de l'impérialisme anglo-américain dans le but de détruire successivement toutes les réformes introduites depuis 1944, a essayé de canaliser dans cette voie contre-révolutionnaire le mécontentement des masses provoqué par la politique criminelle du stalinisme.

La IV[e] Internationale s'oppose au pillage, à la déportation, et au transport d'outillage industriel en Russie. Elle lutte pour le départ immédiat des troupes d'occupation en propageant la fraternisation. Elle revendique la liberté complète pour le mouvement ouvrier, afin de mettre un terme à la démoralisation progressive du prolétariat, résultat de son corsetage dans les organisations staliniennes. Elle lutte en même temps pour la consolidation et l'élargissement de la réforme agraire et des nationalisations, en mettant au premier plan la nécessité du contrôle et de la gestion ouvriers. C'est à travers la combinaison de cette lutte avec la poursuite la plus énergique de la *lutte de classe* contre la bourgeoisie, les paysans riches et le clergé, que les travailleurs polonais peuvent construire leurs organisations révolutionnaires et montrer aux masses que le stalinisme est en réalité l'antithèse du véritable communisme.

C'est pourquoi la IV[e] Internationale met en garde les masses laborieuses contre toute confusion entre leurs actions révolutionnaires et l'activité contre-révolutionnaire et antisoviétique des organisations légales et illégales au service de la bourgeoisie et de l'impérialisme. Des organisations pareilles, tel que le parti de Mickolajczk, n'ont rien de commun avec les intérêts des masses opprimées, mais luttent pour restaurer un régime qui a signifié pour celle-ci une misère sans nom. La IV[e] *Internationale* se trouve par conséquent, *à l'avant plan* de la lutte contre la N.S.Z., l'Arma Krajova, les bandes terroristes, et contre toutes les forces réactionnaires. Elle essayera de montrer au prolétariat que la lutte autonome et révolutionnaire des masses contre la réaction remporte des succès beaucoup plus décisifs, à infiniment moins de frais que l'intervention stalinienne policière contre celle-ci. C'est en même temps le seul moyen pour enlever au stalinisme toute possibilité de canaliser à son profit les sentiments antifascistes des masses.

Le Comité exécutif international déclare que toute forme de soutien du camp de Mickolajczk — comme par exemple « le soutien critique » avancé dans l'éditorial du numéro de septembre de la revue « The New International » — signifie soutenir objectivement la poussée de l'impérialisme dont ce camp constitue le principal bastion en Pologne. Il dénonce ce soutien à une organisation bourgeoise contre-révolutionnaire comme une rupture avec le critère marxiste de classe. Une position pareille barrerait complètement en Pologne ou ailleurs la route vers [illegible] construction d'un parti communiste-internationaliste indigèn[illegible]

(Adoptée à l'unanimité.)

4. — Sur la politique électorale du P. C. I. français

La commission a étudié les lettres envoyées au P. C. F. et à la S. F. I. O. par le B. P. du P. C. I. pour proposer à ces organisations un bloc électoral.

La commission a abouti aux conclusions suivantes :

Ces lettres ont pour but principal de placer le P. C. I. dans une position tactique favorable par rapport aux partis de masse sur la question de la division des voix ouvrières.

Bien que la direction du P. C. I. n'eût aucune illusion qu'un tel bloc serait réalisé ou aurait pu l'être, ces lettres, telles qu'elles sont formulées, contiennent des erreurs politiques sérieuses. Ces erreurs (en particulier celle qui est relative à la proposition de retirer les listes en retour d'un soutien pour une liste du P. C. I.) ne peuvent servir qu'à désorienter les membres et les sympathisants du P. C. I. sur la question du Front unique et sur la concrétisation en un bloc électoral et qu'à placer le P. C. I. sous un jour défavorable devant les ouvriers avancés.

Tenant compte du fait que le P. C. I. est engagé dans une importante campagne électorale, le C. E. I. ne devra pas toutefois soulever immédiatement cette question pour une discussion dans le P. C. I.

Le C. E. I. charge le S. I. de rédiger un document résumant sa critique des lettres du B. P. du P. C. I. et de publier ce document dans le bulletin intérieur international immédiatement après les élections françaises et de commencer une discussion avec la direction du P. C. I. en vue de corriger la faute du B. P. et de tirer les leçons de cette faute.

(Vote : Tous pour, sauf une voix contre — le camarade Geoffroy de la majorité française.)

5. — Sur "Neuer Spartakus"

Le C. E. I. invite le S. I. à reconsidérer la question du caractère du « N.S. », selon les recommandations faites durant ce Plenum, et à s'y conformer dans toute la mesure correspondant aux possibilités actuelles pratiques.

Il charge le S. I. d'établir, d'ici au 1[er] décembre 1946, un plan de travail pour la rédaction du « N.S. ».

(Adoptée à l'unanimité.)

6. — Sur le cas Pierre

Le C. E. I., après avoir examiné le cas du camarade Pierre :

a) refuse sa démission du groupe indochinois de la IV[e] Internationale ;

b) lui demande de rentrer dans les rangs de la IV[e] Internationale et de respecter la discipline de sa section ;

c) lui donne un délai de deux mois pour effectuer ce retour parmi nous et examiner à nouveau son cas au cours de la prochaine session du C. E. I. ;

d) précise que le camarade Pierre ne pourra avoir de responsabilités politiques dans le groupe B.L. indochinois jusqu'à la prochaine session du C. E. I.

(Adoptée à l'unanimité.)

7. — Sur la question espagnole

Le Comité exécutif international, notant que le Congrès de juin 1946 du Grupo Communista Internationalista, section espagnole de la IV[e] Internationale, changea la position précédente du groupe sur le mot d'ordre de l'Assemblée constituante et rejeta explicitement le mot d'ordre de la République à l'étape présente pour l'Espagne, pense que ces décisions, tout en ne justifiant pas en soi la caractérisation de la position du G. C. I. comme sectaire, reflètent pourtant une tendance à envisager d'une façon sectaire les tactiques révolutionnaires, et que le groupe devrait s'efforcer de corriger.